

ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER



www.assemblee-afe.fr

Pékin, le 8 janvier 2010

Monsieur le Proviseur,

J'ai l'honneur de m'adresser au Président du Conseil d'Etablissement que vous êtes pour attirer votre attention sur la création de classes de Toute Petite Section, c'est-à-dire scolarisant des enfants de moins de trois ans, au Lycée Français International de Pékin. De nombreuses familles françaises me contactent en effet pour me faire savoir leur besoin et leur désir en ce sens. Je l'ai déjà fait savoir au Conseil d'Etablissement où je siége à titre consultatif.

FRANCIS NIZET

CONSEILLER ELU A
L'ASSEMBLEE DES
FRANCAIS DE
L'ETRANGER

Vous n'ignorez pas que de telles classes existaient lorsque l'établissement était en gestion parentale et que ce niveau a disparu lors du passage en gestion directe essentiellement parce que l'espace disponible manquait pour le faire perdurer. Désormais, avec la stagnation provisoire du nombre d'élèves, des locaux deviendraient disponibles (j'écris sous votre contrôle) et la mise en place pratique de telles classes seraient de nouveau possible.

*Vice-Président de la
Commission des
Affaires Culturelles, de
l'Enseignement et de
l'Audiovisuel*

La création de classes de toute petite section (TPS) permet en de nombreux endroits, de pallier les baisses conjoncturelles d'effectifs scolaires et les suppressions de postes d'enseignants qui les accompagnent entraînant des mouvements sociaux préjudiciables à la communauté scolaire dans son ensemble. J'ai interrogé l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger à ce propos. Je vous transmets ma question écrite en annexe, et la réponse faite par l'AEFE qui ne montre en aucune manière une opposition de principe à une telle décision, y compris dans les Etablissements en Gestion Directe (EGD) comme c'est le cas au Lycée Français de Pékin. Notre établissement s'est vu confier d'ailleurs, la mission particulière, d'étudier un assouplissement de son mode de gestion, de sa gouvernance dirait-on, dans le sens d'une certaine décentralisation. Voilà une belle occasion de laisser parler les préoccupations locales. Il ne faut pas oublier que le plan de financement du projet immobilier du futur grand lycée a prévu un certain « gradient » d'augmentation des effectifs scolaires pour que la fourchette d'augmentation des frais d'écologie reste acceptable. Toutes les pistes pour tenir ces prévisions sont donc à explorer.

J'ai donc l'honneur, Monsieur le Président du Conseil d'Etablissement, de solliciter votre bienveillance pour que ce point soit inscrit à l'ordre du jour du prochain CE. Eclairés par une étude d'impact financier, ses membres pourraient ainsi se prononcer sur l'opportunité d'une telle mesure. De mon côté, je demande au représentant du Sénat de porter ce point au prochain Conseil d'Administration de l'AEFE à Paris.

En vous remerciant, je vous prie d'agréer, Monsieur le Proviseur, l'expression de ma très haute considération.

Francis NIZET

Monsieur Stéphane SACHET
Proviseur

Lycée Français International de Pékin, 13 Sanlitun Dong Si Jie 100600 Beijing